

SNT — L'IA change nos vies

Lot 4 · Travail et création

Nom, prénom : Classe : Lot : 4

Consignes générales

Comment ça se passe. Tu travailles en groupe sur **un lot** (les documents qui suivent). Les documents 1 à 4 sont indispensables ; le 5 et le 6 vont plus loin. Un groupe de 4 lit les documents 1 à 4, un groupe de 5 ajoute le 5, un groupe de 6 lit tout. Chacun lit **son** document, remplit **sa** fiche preuve, puis le groupe prépare un oral : **chaque élève parle environ 50 secondes**.

Avant de croire un document, pose-toi trois questions.

1. Qui publie, et quand ?
2. Que montre réellement ce document ?
3. Que ne montre-t-il **pas** ?

Le plan de l'oral du groupe (une partie chacun) : 1. accroche · 2. faits solides · 3. limites et désaccords · 4. conclusion nuancée · 5. message aux camarades.

Règles d'écoute. Pendant les oraux, tu remplis ta fiche d'écoute : pour chaque camarade, **une force, un problème, un conseil**. On décrit ce qu'on a observé, on ne juge pas la personne.

Les textes de ce lot sont des résumés rédigés pour cette séquence. La source d'origine est indiquée en tête de chaque document. Les situations d'entrée sont imaginaires.

Dossier 4 — Travail et création

Question d'enquête : qui gagne du temps, qui perd du pouvoir, qui reste responsable ?

Situation d'entrée (imaginaire). Un studio de doublage reçoit une offre : une entreprise propose de créer, à partir de quelques minutes d'enregistrement, des voix artificielles de ses comédiens pour les prochains films.

Document 4.1 — Quels emplois sont concernés en France ?

Direction générale du Trésor, « L'intelligence artificielle, quels effets sur l'emploi ? », Trésor-Éco n° 391, 30 juin 2026.

Les économistes du Trésor montrent d'abord que les estimations de l'**exposition** des emplois à l'IA sont très dispersées : selon les études, de 5 % à 60 % de l'emploi. Une étude citée estime qu'environ 3,8 % du contenu du travail en France pourrait être automatisé aujourd'hui par l'IA générative, et jusqu'à 16,3 % d'ici deux à cinq ans. Les métiers intellectuels sont les plus exposés, mais certains (avocats, architectes, médecins) sont plutôt **aidés** par l'IA que remplacés. L'adoption est très inégale : 59 % dans l'information-communication, 9 % dans la construction. À ce jour, l'effet d'ensemble sur l'emploi est jugé **négligeable**. Le chômage des 15-24 ans a augmenté, mais les auteurs ne peuvent pas prouver que l'IA en est la cause.

Document 4.2 — Les comédiens de doublage

Journal du Geek, « Doublage et IA : les voix françaises refusent d'être clonées sans permission », 6 avril 2026.

Fin janvier 2026, huit comédiens de doublage ont envoyé des **mis en demeure** à deux plateformes américaines qui permettaient de créer des voix artificielles. Françoise Cadol, la voix française d'Angelina Jolie et de Sandra Bullock, dit avoir reconnu sa voix « légèrement altérée » sur l'une d'elles. Richard Darbois (voix de Richard Gere) juge la situation « très grave ». Les comédiens demandent le retrait de leurs voix et une rémunération ; ils craignent de perdre des contrats. La première plateforme a retiré les contenus signalés rapidement, la seconde plus tard. Ce sont des **déclarations** des comédiens : aucune décision de justice n'est citée.

Document 4.3 — Ceux qui « apprennent » les machines

RFI, reportage de février 2025 (lu sur AllAfrica).

Pour qu'une IA apprenne, des personnes doivent « annoter » des milliers d'images, de textes ou de vidéos : indiquer ce qu'ils contiennent. Au Kenya, un annotateur raconte des tâches variées, parfois très dures à regarder, une paie de quelques centimes de dollar par tâche et des journées de 13 heures. Une pétition a été déposée au Parlement kényan. Une responsable d'association d'annotateurs demande une paie équitable et un soutien psychologique. À Madagascar, une entreprise emploie des annotateurs en moyenne âgés de 26 ans et très diplômés, qui travaillent sur des images satellite ou des électrocardiogrammes. Son directeur des opérations regrette que son pays soit absent de la **conception** des algorithmes.

Document 4.4 — Le droit d'auteur face à l'IA

Ministère de la Culture, Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA), rapport d'activité 2025, publié le 8 juillet 2026.

Le CSPLA conseille le ministère sur le droit d'auteur. En 2025, il a publié deux rapports sur l'IA. Le premier (2 juillet 2025) propose une « boîte à outils » pour négocier entre entreprises d'IA et créateurs : un **médiateur de l'IA**, une présomption (modifiable) que les œuvres ont été utilisées, et des actions de

groupe. Il défend aussi un **partage de la valeur** créée par l'IA avec les titulaires de droits. Le second (18 décembre 2025) conclut que le **droit d'auteur européen s'applique** dès qu'un modèle d'IA générative est commercialisé dans l'Union européenne, quel que soit l'endroit où sont ses serveurs ou où il a été entraîné. Trois nouvelles missions, dont l'une sur **qui est l'auteur** d'une œuvre faite avec l'IA, rendront leurs conclusions d'ici fin 2026. Ce sont des **recommandations**, pas des lois.

Document 4.5 (approfondissement) — Un syndicat de journalistes

SNJ-CGT (syndicat national des journalistes), « Appel à une régulation démocratique de l'intelligence artificielle », 11 février 2025. Texte militant.

Le syndicat demande que la régulation de l'IA serve l'**intérêt public** plutôt que les profits des grandes entreprises du numérique. Il réclame un droit à la formation aux outils d'IA, une évaluation des risques professionnels, et le refus que l'IA serve de prétexte à des suppressions ou à des délocalisations d'emplois. Il affirme que « l'IA repose sur le travail humain », demande une répartition équitable des bénéfices (salaires, droits d'auteur), et veut que les syndicats participent à la gouvernance. Le texte ne contient pas de données chiffrées sur l'emploi.

Document 4.6 (approfondissement) — Un accord de 1,5 milliard de dollars

ActuaLitté (20 juillet 2026) et Génération NT (21 juillet 2026), à propos d'un procès américain contre l'entreprise Anthropic.

Précision de transparence : Anthropic est l'entreprise qui a créé Claude, l'IA qui a aidé à préparer ce dossier.

Un accord de **1,5 milliard de dollars** entre des auteurs et Anthropic a été approuvé par une juge américaine. Il concerne environ 482 000 livres, soit environ 3 000 dollars par livre avant frais. En juin 2025, un autre juge avait estimé que l'**entraînement** d'une IA sur des livres relevait de « l'usage loyal » (*fair use*, une notion du droit américain), mais pas le fait de **conserver une bibliothèque de livres piratés**. L'accord ne porte que sur l'obtention illégale des livres : il n'oblige pas à détruire les modèles, et les auteurs renoncent à leurs demandes sur l'entraînement passé. Certains auteurs ont refusé l'accord, le jugeant insuffisant. Ce procès relève du droit américain : il ne dit pas si l'entraînement est légal en France.

Ma fiche preuve (à rendre à la fin de la séance 4)

Nom, prénom : Document lu :

Une ligne par affirmation que tu retiens.

Affirmation	Document, passage ou chiffre précis	Ce que le document montre	Limite ou question

Réussir son oral

Dans deux ans et demi, tu passeras le grand oral. Ici, tu t'entraînes dans un cadre simple : **50 secondes**, un groupe qui t'écoute, des conseils précis. Tout le monde passe, tout le monde écoute, tout le monde progresse.

Avant de parler

- Écris **trois mots-clés** par idée, pas des phrases entières.
- Choisis **un chiffre précis** et sa source, et sache dire ce qu'il ne montre pas.
- Répète **à voix haute** avec un chronomètre : environ 50 secondes (entre 40 et 60).

Pendant ta prise de parole

1. **Les premières secondes** : regarde ton public, dis ta phrase d'accroche.
2. **La voix** : assez fort pour le fond de la salle ; ralentis sur les chiffres.
3. **Le regard** : regarde des personnes, pas tes notes ni le mur.
4. **Les pauses** : une pause courte vaut mieux qu'un « euh ».
5. **La fin** : dis ta conclusion, puis « merci ». Ne t'excuse pas.

Ce qui est évalué (note individuelle sur 20)

Élément	Points	Détail
Exposé oral	12	Fond et preuves 4 · clarté et structure 3 · voix, regard, posture 3 · temps et autonomie 2
Fiche d'écoute	4	Lignes remplies pour les camarades écoutés (2) · remarques précises et justes (2)
Fiche preuve	4	Au moins 4 lignes correctes : document, passage précis, ce que le document montre, limite (1 point par ligne)

Fiche d'écoute

Pour chaque camarade qui passe (sauf ton propre groupe), écris **le numéro** de sa plus grande force et celui de son plus gros problème, avec **un exemple observé**, puis **un conseil** réalisable.

Critères : 1 voix · 2 regard · 3 posture et gestes · 4 clarté du message · 5 structure · 6 preuves précises · 7 esprit critique (limites citées) · 8 respect du temps et pas de lecture.

Prénom	Plus grande force (n° + exemple)	Plus gros problème (n° + exemple)	Conseil
Adam			
Adèle			
Alexis			
Aliyah			
Amandine			
Chloé			
Clément			
Eden			
Enzo			
Flavie			
Gaetan			
Hamza			
Imane			
Kyryl			
Lana			
Léo			
Lili-Rose			
Margot			
Massimo			
Matéo			
Mathis			
May-Lys			
Naia			
Numa			
Orlane			
Pauline			
Simon			
Tess			
Tia			
Tom			
Tristan			
Youness			